

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-961

Service consulté

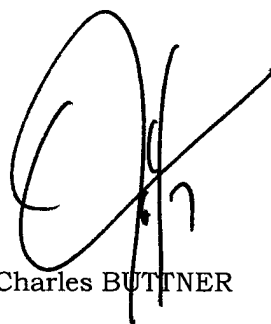
Cotisation 2008 à l'ANCLI

Résumé : Le présent rapport propose le vote de la cotisation annuelle de notre collectivité à l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), en conformité avec l'enveloppe globale « soutien à la vie associative et aux collectivités » fixée lors du vote du BP 2008.

Le Conseil Général du Haut-Rhin soutient l'ANCLI pour son action en matière d'amélioration de l'information et de la transparence au niveau national des différentes commissions locales relatives aux activités nucléaires ; M. Michel HABIG y siège en qualité de Président délégué de la CLS du CNPE de FESSENHEIM.

Il est proposé le vote de la somme correspondante soit 1.000 € au titre de l'année 2008. Cette cotisation sera prélevée sur le chapitre 011/6281-738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER